

Cette nouvelle perspective, que l'on qualifie également d'interprétation "large", admettrait la mise au point et à l'essai de systèmes ABM fondés sur de nouveaux principes physiques et ne prohiberait en fait que leur déploiement. Le gouvernement Reagan a déclaré qu'il juge cette interprétation valable sur le plan juridique.

Les modalités d'interprétation du Traité ABM ont donc suscité un débat considérable qui porte, pour l'essentiel, sur la façon dont les systèmes ABM fondés sur de nouvelles technologies doivent être pris en compte dans le cadre du Traité. Au coeur du débat se trouve l'article V du Traité, qui stipule ce qui suit :

Chaque partie s'engage à ne pas mettre au point, mettre à l'essai ni déployer des systèmes AM ou des éléments de tels systèmes qui soient basés en mer, dans l'air, dans l'espace ou sur des plates-formes terrestres mobiles.

Les partisans de l'interprétation large soutiennent que les systèmes et les éléments dont il est question dans l'article V sont définis à l'article II. D'après leur raisonnement, l'emploi des mots "et qui comprend présentement", dans la définition que donne l'article II d'un système, signifie que seuls sont interdits les systèmes fondés sur les techniques qui existaient en 1972 (au moment où le Traité a été signé). Par conséquent, les systèmes dont la mise en oeuvre repose sur de nouvelles technologies seraient exemptés.

En revanche, pour les défenseurs de l'interprétation stricte, l'article V interdit clairement tout système et élément de système basé en mer, dans l'espace ou sur des plates-formes terrestres mobiles, qu'il soit ou non fondé sur la technologie de 1972. Quant aux mots "et qui comprend présentement" employés dans l'article II, ils avaient pour but unique de faire ressortir la nature pratique de la définition, et non d'exclure les technologies futures.

L'URSS a déclaré qu'à ses yeux, l'interprétation stricte du Traité est la seule valide, et jusqu'en 1985, c'était aussi la seule interprétation retenue par les États-Unis. Les Soviétiques n'ont pas démordu de cette position aux Pourparlers sur les armes défensives et spatiales, et ils